

Se recueillir, se ressourcer à l'hôpital



L'offre spirituelle et culturelle à l'hôpital, dans le cadre de la laïcité

L'Espace de Ressourcement

Situé dans le bâtiment Urgences-Réanimation-Médecines (URM) de l'hôpital Purpan, ce lieu laïc et non-confessionnel vous permet de trouver l'apaisement dans le silence.

Contact : espacereassurance@chu-toulouse.fr

Des personnes, représentant les différents cultes peuvent vous accompagner à la demande (charte du patient hospitalisé)

Culte catholique

7j/7j, 24h/24h

SITE PURPAN : 05 61 77 23 19

aumoneriecatho.pu@chu-toulouse.fr

SITE RANGUEIL-LARREY

HÔPITAL RANGUEIL : 05 61 32 28 39

aumoneriecatho.rg@chu-toulouse.fr

HÔPITAL LARREY : 05 67 77 14 15

SITE IUCT AUMÔNERIE CATHOLIQUE :

iucto@gmail.com



Culte protestant

Pour contacter le Pasteur :

05 61 77 22 49 (tous les sites)

desplanque.a@chu-toulouse.fr

Culte israélite

Pour contacter le Rabbin :

05 61 21 27 87 - 06 20 65 71 87 (tous les sites)

haimmatusof@yahoo.fr

Culte musulman

Pour contacter l'Imam :

06 67 66 66 40 (tous les sites)

Culte bouddhiste

Pour contacter l'aumônier bouddhiste :

06 75 32 43 70 (tous les sites)

Des lieux pour vous recueillir, assister à des offices, rencontrer un représentant du culte sont à votre disposition :

- Un espace à l'hôpital **Garonne** (Niveau 0) - Intercultes
- Un espace à l'hôpital **PURPAN** (Chapelle hospitalière)
- Un espace à l'hôpital **RANGUEIL**, (Bâtiment h2) - Intercultes
- Un espace à l'hôpital **LARREY** (Niveau -2) - Intercultes
- Un espace culturel au rez-de-chaussée de l'**Institut Universitaire du Cancer de Toulouse (IUCT-O)**, proche du Relais H - Intercultes.
- La messe est généralement célébrée à la chapelle de Purpan le mercredi à 12h15 et le samedi à 16h30, ainsi qu'au lieu de culte de Rangueil le jeudi à 12h.

Des lieux de culte pour la célébration des obsèques dans les espaces d'accueil mortuaires :

- les Tilleuls à Purpan (05 61 77 20 77) • les Oliviers à Rangueil (05 61 32 25 62)

Pour toute demande, rapprochez-vous du cadre de santé. Pour tout renseignement complémentaire, consultez notre rubrique « Charte de la Laïcité dans les services publics »